



... un éleveur de chèvres s'installe et crée deux emplois

La déprise, c'est réversible

Au nord d'Aix-en-Provence, en bordure de la Durance, deux massifs boisés font l'objet d'une étude préalable à un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) en 1992, montrant que des activités d'élevage pourraient contribuer à la prévention des incendies. Il faut en convaincre les différents partenaires.

Le Diagnostic Pastoral réalisé par CERPAM a permis d'identifier des sites à potentiel agricole et pastoral et à repérer les forces vives présentes sur le terrain. Lorsqu'un candidat sérieux s'est présenté, il a fallu convaincre de la crédibilité du projet la commune, les propriétaires et les financeurs agricoles et forestiers. Ceux-ci n'ont pas eu peur d'appuyer un projet original et novateur dans la continuité de son développement grâce notamment à des crédits adaptés.

La Communauté de Communes du Pays d'Aix a passé contrat avec le CERPAM pour appuyer les initiatives émergentes des communes et des éleveurs.



Un jeune habitant de La Roque d'Anthéron manifeste son projet de créer un élevage de chèvres du Rove. Un propriétaire local lui propose la location d'une quinzaine d'hectares morcelés, et surtout la vente de 1,5 hectare pour y installer le bâtiment d'élevage qui constituerait le siège de l'exploitation. La Mairie avait maintenu tout le secteur en zone agricole malgré l'avancée de la pinède depuis déjà 50 ans.

Les propriétaires forestiers du massif regroupés dans une Association Syndicale Libre dynamique accueillent favorablement ces projets novateurs. Le nouvel éleveur les rejoint en y adhérant.

Progressivement, l'exploitation du chevrier prend forme et transforme le paysage. Une dizaine de propriétaires voisins lui concèdent, en conventions pluriannuelles de pâturage, de nouvelles parcelles qu'il remet en état. Démarré début 1997 avec l'achèvement de la chèvrerie-fromagerie, l'élevage compte aujourd'hui 60 chèvres sur 10 hectares de prairies et 50 hectares de parcours en collines divisés en 6 parcs, et 4 hectares d'oliveraie. L'exploitation tourne bien au point que la compagne de l'éleveur a renoncé à son emploi pour y travailler. Et de nouveaux projets se font jour avec l'accueil à la ferme et l'aménagement d'une ruine pour habitation principale.

Dans les Bouches-du-Rhône,

soutenu par des partenaires convaincus,



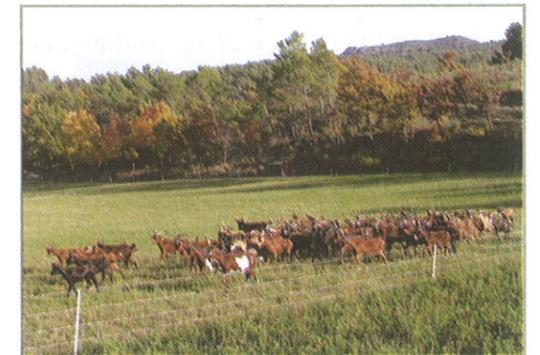
F. BOREL, éleveur à La Roque d'Anthéron

« Quand mon projet d'installation a été ficelé, je suis allé voir les propriétaires, je les connaissais pour la plupart et surtout le propriétaire principal. Déjà dans le milieu agricole, ça compte, moi parmi les autres qui étaient venus, j'étais le seul du village et nos familles étaient très liées.

Au début, il m'a vendu un petit morceau de terrain, là où on a fait la bergerie, pas directement contre le hameau où il habite au cas où ça n'aurait pas marché. Il m'a fait un bail sur les terres en bonne et due forme. Si ça s'était mal passé, je serai parti sans l'embêter. A priori la confiance était là au départ.

Le choix du site a été primordial. L'année où on a acheté le terrain pour faire les bâtiments, dans l'été suivant, ça a brûlé à Charleval, le village d'à côté et ça a remémoré aux gens qu'il y avait un danger. Notre vallon, c'est vraiment une bande de 70 ha parfaitement orientée dans le sens du Mistral, en plein nord-ouest du village.

Le fait de remettre les terres et les chemins en état, ça a plu à la mairie et aux pompiers. Par la suite, la mairie m'a refait une partie des chemins parce que ça les intéressait particulièrement d'avoir ces installations en colline.



J'ai un BTS de comptabilité, j'avais donc monté mes dossiers d'installation quand j'ai rencontré Rémi, le technicien du CERPAM. J'étais attiré par la colline. J'ai été baptisé dans ce hameau, dans la maison qu'on a restauré récemment.

Rémi m'a guidé dans les financements liés à la colline. On s'est vus régulièrement. Il y a eu 3 phases de développement : d'abord les bâtiments et les structures, puis on a agrandi les surfaces, défriché un peu plus de parcelles et installé les parcs.

Rémi maîtrisait les dossiers de financement et tout le monde a suivi sans trop de difficultés et ça nous a bien aidé».

En relais de l'Etat, le Conseil Général des Bouches du Rhône a maintenu le Fonds de Gestion de l'Espace Rural sous forme Départementale. Il peut financer des travaux de réhabilitation de friches et de valorisation de parcours en subventionnant jusqu'à 70 % du coût des opérations. Il intervient sur des projets agricoles individuels et sur du foncier privé. C'est un outil très performant par sa souplesse; il est bien adapté à une dynamique d'exploitations en développement grâce à la rapidité de la procédure.